

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1806

commission principale : développement économique

objet : **Contrat d'agglomération - Demande de subvention au Conseil régional pour la territorialisation de l'action économique**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 10 septembre 2003, la communauté urbaine de Lyon a signé avec le conseil régional Rhône-Alpes un contrat d'agglomération. Il s'agit d'une procédure inscrite dans le contrat de plan Etat-Région qui permet de soutenir des projets avec le financement du Conseil régional.

Le volet économique de ce contrat comprend six chapitres :

- le cancéropôle,
- la filière numérique : cluster des loisirs numériques, l'espace numérique des entreprises, le sommet mondial des villes,
- Lyon vision mode,
- Lyon, ville de l'entrepreneuriat,
- l'environnement et le développement durable,
- le développement territorial.

Ce dernier chapitre traite de l'animation territoriale :

- animation économique locale : mise en place de développeurs économiques dans les territoires infra communautaires (découpage sur la base des conférences des maires),
- animation technopolitaine : mise en place d'animateurs technopolitains à Gerland, la Doua, Vaulx en Velin et Techlid,
- mise en place du dispositif Ecrins qui vise à soutenir les PME dans leurs démarches de ressources humaines (animation pour le démarrage) sur l'ensemble de l'agglomération.

Cette animation économique, assurée par des développeurs économiques et des animateurs technopolitains, est mise en place au moyen de conventions passées avec des structures locales.

Sur l'année 2004, la Communauté urbaine souhaite déployer le dispositif suivant :

Animation économique 2004		
Animation locale		
territoire	nombre de développeurs	coût annuel
total	9,5	622 000 €
Animation technopolitaine		
territoire	nombre d'animateurs	coût annuel
total	3	265 000 €
Animation dispositif Ecrins		
territoire	nombre de développeurs	coût annuel
total	1	60 000 €
total		947 000 €

Le Conseil régional, dans le cadre du contrat d'agglomération, est sollicité à hauteur de 200 000 € pour l'ensemble de cette animation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à solliciter une subvention auprès du Conseil régional, dans le cadre du contrat d'agglomération, à hauteur de 200 000 €.

2° - La recette sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 747 200 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,